

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-13-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

FINANCES

**DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE
POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Conformément aux articles L.1612 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), par renvoi de l'article L.5211-1 du même Code, le compte administratif est voté avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte. Le document budgétaire doit être transmis en préfecture dans les 15 jours suivant cette date.

Aux termes de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote du compte administratif. En tant qu'ordonnateur, le Président ne peut pas voter son propre compte administratif, ni bénéficier d'une procuration.

Le Conseil communautaire élit son président de séance pour le vote du compte administratif.

Le Président n'est pas comptabilisé dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, il vous est proposé de désigner, sans procéder au scrutin secret, Monsieur François MOUSSET, comme président de séance pour le vote du compte administratif.

Il vous est proposé :

- *de valider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination énoncée ci-dessus ;*
- *de désigner Monsieur François MOUSSET comme président de séance pour les votes des comptes administratifs ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, with a small loop at the end of the horizontal line.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

FINANCES

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Les écritures comptables, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et d'investissement figurant sur le compte de gestion 2024 dressé par le Comptable public de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération sont identiques à celles figurant sur le compte administratif.

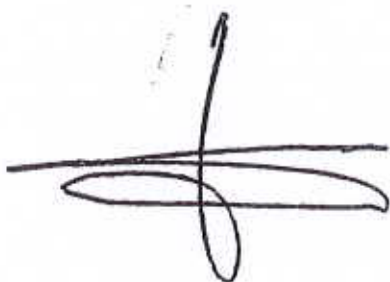
Il vous est proposé :

- *d'approuver les comptes de gestion 2024 dressés par le Comptable public du poste comptable de la Trésorerie Principale de Vannes Municipale ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, followed by a large, stylized loop.

-15-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

FINANCES

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Il est soumis pour approbation le compte administratif 2024 qui présente les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2024 s'élève à 100 928 087,00 €

Le total des mandats 2024 s'est élevé à 94 574 766,63 €

Il résulte un excédent de fonctionnement 2024 de 6 353 320,37 €

La section de fonctionnement présentait en 2023 un excédent reporté de 1 604 307,47 €

Il résulte un **excédent de fonctionnement de clôture 2024 de 7 957 627,84 €**

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes d'investissement constaté en 2024 s'élève à 53 788 008,58 €

Le total des mandats 2024 s'est élevé à 48 441 685,63 €

Il en résulte un excédent d'investissement 2024 de 5 346 322,95 €

La section d'investissement présentait en 2023 un excédent de 2 992 312,47 €

Il en résulte donc un **excédent d'investissement de clôture 2024 de 8 338 635,42 €**

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement qui seront repris au Budget Supplémentaire 2025 et qui s'élèvent à :

- 12 442 584,98 € en dépenses
- 1 711 094,80 € en recettes

Il en résulte un besoin de financement net d'investissement de 2 392 854,76 €

Vu les avis favorables du Bureau du 13 juin 2025 et de la Commission Ressources communautaires du 19 juin 2025,

Il vous est proposé :

- *de décider que le compte administratif 2024 du budget principal n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

A stylized signature in dark ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La présentation du compte administratif permet un relevé des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice comptable.

Elle donne ainsi l'occasion de comparer les prévisions aux réalisations, de dégager les résultats de clôture et les restes à réaliser et de nourrir la réflexion autour de la stratégie financière de l'Agglomération.

L'année 2024 a tenu ses promesses sur la dynamique des investissements : plus de 45 M€ de réalisations !

Avec des charges de fonctionnement contenues à + 3,8 %, et des recettes de fonctionnement à + 5,4 % (hors refacturation RH de la DSIN), l'agglomération clôture son exercice avec un taux d'épargne en légère progression à 12,7 %.

Ce « bon » résultat d'exercice sera un élément précieux pour absorber les mesures contraintes en cours mais surtout à venir concernant les finances publiques.

LES CHIFFRES CLES

Population DGF	203 870
Population INSEE	180 111
Nbre de communes	34
Superficie	807,4 km ²
Dette consolidée en capital au 31/12/2024	96 M€
Nombre d'emplois permanents	579
Nombre d'élus	88



SOMMAIRE

I - BUDGET PRINCIPAL

1. ELEMENTS CLEFS	3
1.1. <i>Structure du compte administratif 2024</i>	<i>3</i>
1.2. <i>Analyse de l'Épargne</i>	<i>4</i>
1.3. <i>Endettement au 1^{er} janvier 2025</i>	<i>4</i>
2. PRESENTATION PAR CHAPITRE.....	5
2.1. <i>Les recettes de fonctionnement</i>	<i>5</i>
2.2. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	<i>7</i>
2.3. <i>Les dépenses d'investissement</i>	<i>9</i>
2.4. <i>Les recettes d'investissement</i>	<i>11</i>
2.5. <i>Synthèse du budget principal</i>	<i>12</i>
3. REALISATION DES INVESTISSEMENTS ET QUALITE DE LA PREVISION BUDGETAIRE	13
3.1. <i>Qualité de la prévision budgétaire</i>	<i>13</i>
3.2. <i>Analyse des restes à réaliser</i>	<i>13</i>
3.3. <i>Taux de réalisation = 82 %.....</i>	<i>14</i>
II. BUDGETS ANNEXES.....	15
1. LE BUDGET DECHETS	15
2. LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	16
3. LE BUDGET EAU POTABLE.....	17
4. LE BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	18
5. LE BUDGET TRANSPORTS	19
6. LE BUDGET ZONE D'ACTIVITES.....	20
7. LE BUDGET TRES HAUT DEBIT	21
8. LE BUDGET AEROPORT	22
9. LE BUDGET AUTORISATION DES DROITS DU SOL	23

I - BUDGET PRINCIPAL

1. ELEMENTS CLEFS

1.1. Structure du compte administratif 2024

TOTAL Fonctionnement 100,93 M€	Opérations réelles	Recettes réelles de fonctionnement 100,26 M€ <i>dont :</i> <i>fiscalité</i> 75,58 M€ <i>dotations</i> 16,65 M€ <i>prod. services</i> 5,91 M€ <i>autres</i> 2,12 M€	Dépenses Réelles de Fonctionnement 87,54 M€ <i>dont :</i> <i>versements (AC, DSC...)</i> 38,88 M€ <i>personnel</i> 20,39 M€ <i>charges générales</i> 11,30 M€ <i>subventions/participations</i> 13,19 M€ <i>contributions BA</i> 2,99 M€ <i>charges financières</i> 0,75 M€ <i>autres</i> 0,03 M€
		amort. sub. 0,67 M€	dotat° amort. 7,03 M€
TOTAL Investissement 53,79 M€	Opérations réelles	Recettes réelles d'investissement 46,47 M€ <i>dont :</i> <i>emprunt nouveau</i> 20,00 M€ <i>Excédent capitalisé</i> 14,75 M€ <i>FCTVA</i> 3,97 M€ <i>AC Investissement</i> 2,74 M€ <i>autres</i> 0,71 M€	Dépenses réelles d'investissement 47,48 M€ <i>dont :</i> <i>travaux</i> 24,62 M€ <i>subventions</i> 8,88 M€ <i>remb capital dette</i> 2,22 M€ <i>acquisitions et autres</i> 6,37 M€ <i>autres</i> 5,38 M€
		dotat° amort. 7,32 M€	amort. sub. 0,96 M€

Epargne Brute 12,71 M€

1.2. Analyse de l'Épargne

Pour appréhender la santé financière de l'agglomération, on s'appuie sur le niveau d'épargne brute, qui se calcule en faisant la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Cette épargne brute correspond à ce que dégage la section de fonctionnement pour financer les investissements. Elle doit être consacrée au remboursement de la dette avant tout autre dépense, et doit impérativement permettre de faire face à ce remboursement.

Afin de rendre plus lisible cet impératif, on utilise aussi l'indicateur d'épargne nette, qui correspond à ce qu'il reste de l'épargne brute une fois retranché le remboursement de la dette.

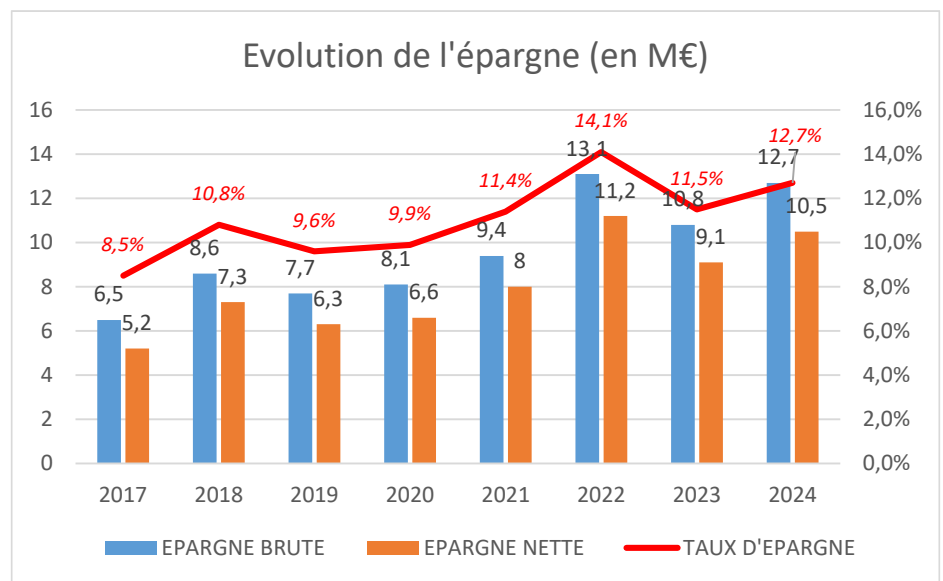
L'épargne nette représente la somme effectivement disponible pour financer les nouveaux équipements.

Enfin, le taux d'épargne (= épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas consacrées aux dépenses de fonctionnement. Il s'agit de la « marge de manœuvre » de la collectivité.

Le taux d'épargne est calculé en prenant les données brutes du compte administratif.

L'épargne brute (12,7 M€) et l'épargne nette (10,5,1 M€) sont en progression par rapport au CA 2023 mais en retrait par rapport à 2022.

Le taux d'épargne s'établit à 12,7 %.



1.3. Endettement au 1^{er} janvier 2025

Au premier janvier 2025, pour le budget principal, le capital de dette est de 43 157 069 €, soit l'équivalent 240 € (contre 141€ par habitant au 1^{er}/01/2024), alors que la moyenne pour les agglomérations de même strate était de 380 € par habitant en 2022. (Source DGFIP, dernières données connues)

A cette date, la capacité de désendettement de l'agglomération est de 3,4 ans.

2. PRESENTATION PAR CHAPITRE

2.1. Les recettes de fonctionnement

100 928 087 €

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de + 6,45 % sur l'exercice 2024.

Les recettes fiscales, qui représentent près de 75 % des recettes réelles de fonctionnement, progressent tout de même (+2,14%) mais de manière moins dynamique qu'en 2023 (+ 6,18 %).

Les dotations et les subventions augmentent de 12,30 %. Les principales variations s'expliquent par la perception de nombreuses recettes concernant la GEMAPI (+ 815 662 €) en 2024 ; pour les *contrats territoriaux* on peut noter l'encaissement du solde 2021 du PAT pour 268 532 € et la subvention SEQUOIA pour 104 236 € ; pour la direction de l'aménagement et de l'urbanisme, cela s'explique par la perception de recettes liées au PVD (*Petite Ville de Demain*).

Enfin, les produits des services liés aux recettes tarifaires ou aux refacturations de prestations progressent de 39,37 %, mais cela est à nuancer, car c'est dans ce chapitre qu'est compris la refacturation du personnel de la DSIN à la Ville de Vannes (50% masse salariale du Service Commun soit **989 585 €**). Hors refacturation du service commune de la DSIN, l'augmentation est de 16%. Il y a donc une progression également liée aux politiques tarifaires.

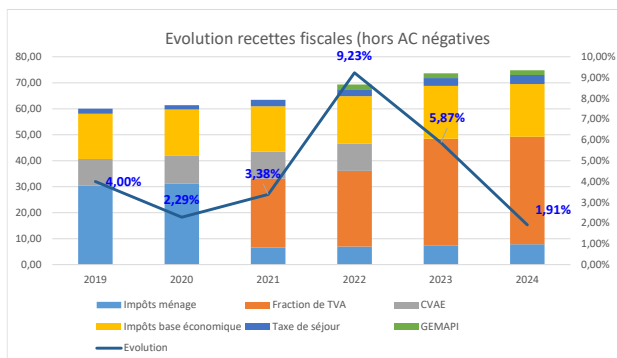
Recettes de fonctionnement			
	CA 2023	CA 2024	% d'évol
Atténuations de charges	402 622 €	331 650 €	-17,63%
Produits des services	4 237 490 €	5 905 636 €	39,37%
Impôts et taxes	73 997 624 €	75 581 602 €	2,14%
Dotation, Subventions	14 825 322 €	16 648 349 €	12,30%
Autres produits de gestion courante	584 871 €	893 686 €	52,80%
Produits exceptionnels	139 544 €	897 424 €	543,11%
Total des recettes réelles de fonctionnement	94 187 474 €	100 258 347 €	6,45%

Recettes d'ordre de fonctionnement	873 742 €	669 740 €	-23,35%
------------------------------------	-----------	-----------	---------

Total des recettes de fonctionnement	95 061 216 €	100 928 087 €	6,17%
---	---------------------	----------------------	--------------

- Impôts et taxes

75 581 602 €



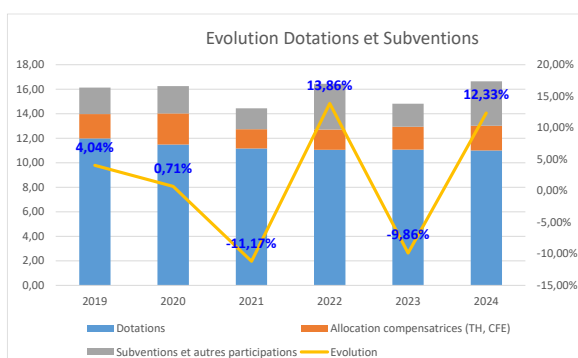
Dont notamment :

- Recettes fiscales
- Taxe de séjour
- Attribution de compensation négatives

71 837 561 €
3 495 065 €
248 975 €

- Dotations, Subventions

16 648 349 €



Dont notamment :

- Dotation de compensation
- Dotation d'intercommunalité
- Allocation compensatrice (CFE)
- Subventions, participations de l'Etat, Région
- Allocation casernement

6 638 321 €
4 369 722 €
2 015 811 €
3 062 551 €
402 809 €

- Produits des services

Dont notamment :

▪ Facturation des charges de personnel depuis les budgets annexes	1 875 903 €
▪ Recettes des piscines	1 597 957 €
▪ Refacturation Service commun DSIN	989 585 €
▪ Autres	1 442 191 €

Prestation ADS (Cne de Vannes ; 2023 et 2024) 347 290 € ; location de vélos 216 138 € ; mise à disposition de personnels 116 085 € ; recettes du CRD 128 636 € ; recettes terrains gens du voyage 105 569 € ; recettes des Petits Passeurs 94 047 € ; refacturation frais aux communes 101 834 € et autres tiers 82 775 €

- Autres produits de gestion courante 893 686 €

Il s’agit principalement des loyers et redevance d’affermage.

Les principales recettes de loyers sont :

- l’ECHONOVA (180 000 € constatés en 2024 au titre des années 2023 et 2024),
- l’ICAM (83 182 €)
- les loyers des pépinières d’entreprises (81 611 €)
- l’Office du tourisme (58 853 €)
- Bases nautiques (20 000 €)

La principale redevance d’affermage pour 2024 concerne le Golf de Baden (109 093 €).

Sur ce même chapitre, on peut noter également un montant important de remboursement liés aux sinistres (75 027 €) et une écriture comptable pour régularisation d’un rattachement 2024 pour 98 077 €.

- Produits Exceptionnels 897 424 €

Il s’agit essentiellement de produits des cessions (terrains) pour le portage foncier. Cela concerne notamment les communes de Surzur (435 789 € - 2 cessions), de Sulniac (144 798 €), de Meucon (144 510 €), de Tredion (87 840 €) et Elven (55 600 €).

- Atténuation de charges 331 650 €

Cela concerne principalement les écritures de paie liées à la prise en charge des tickets restaurants (161 294,76 €), les IJ (indemnités journalières) de l’assurance statutaire (66 306 €) ou de la CPAM (18 303 €) ou encore le remboursement de la caisse des dépôts et consignations pour le SFT (supplément familial de traitement) 2022 (55 915 €).

2.2. Les dépenses de fonctionnement

94 574 767 €

Le BP 2024 tablait sur une évolution prévisionnelle à 8 % par rapport au BP 2023. A la clôture de l'exercice, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5,01 % par rapport au CA 2023.

Les charges de personnel augmentent de 2 997 K€ (soit + 17,23 %), dues principalement à l'intégration des agents de la DSIN - ex-Ville de Vannes au sein des effectifs de GMVA (service commun DSIN) mais aussi à des mesures réglementaires.

Les charges à caractère général progressent de 19,16 % avec notamment des hausses sur les charges de fluides pour + 526 686 K€, les contrats de prestations de service pour 695 848 k€ ou encore l'entretien des terrains (+ 252 836 €). Pour ce dernier point, cela s'explique principalement par le fait que depuis 2024 l'entretien des zones d'activités relèvent désormais du budget principal et non plus du budget Zones d'activités.

Les contributions d'équilibre aux budgets annexes au chapitre « autres charges de gestion » représentent 2,9 M€ (-2,05 M€/2023).

Dépenses de fonctionnement			
	CA 2023	CA 2024	% d'évol
Charges à caractère général	9 480 870 €	11 297 185 €	19,16%
Charges de personnel	17 394 173 €	20 391 200 €	17,23%
Atténuation de produits	38 894 226 €	38 882 819 €	-0,03%
Autres charges de gestion	17 191 442 €	16 186 417 €	-5,85%
Charges financières	372 679 €	755 036 €	102,60%
Charges exceptionnelles	22 126 €	30 579 €	38,21%
Provisions	15 000 €	0 €	-100,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	83 370 515 €	87 543 236 €	5,01%
Dépenses d'ordre de fonctionnement	5 809 720 €	7 031 531 €	21,03%
Total des dépenses de fonctionnement	89 180 235	94 574 767	6,05%

- Charges à caractère général

11 297 185 €

Pour mémoire, le BP 2024 prévoyait une évolution à + 26 %.

Les charges à caractère général progressent de + 19 %, principalement sur les postes de dépenses suivants :

- Contrats de prestations de service	+ 695 848 €
dt indexation contrat DSP Surzur pour 311 738 €	
dt Incitation covoiturage Blablacar Daily pour 259 000 €	
- Energie - électricité	+ 526 686 €
- L'entretien des terrains (y compris ZA)	+ 252 836 €
- Entretien bâtiments publics	+ 66 397 €
- Taxes foncières	+ 62 815 €

- Charges de personnel

20 391 200 €

Conformément au Budget Primitif, qui prévoyait une évolution de 2.9 M€ de la masse salariale, le montant des charges de personnel est en augmentation de 17.23 %.

Ces charges évoluent en raison de plusieurs éléments :

- La mutualisation de la DSIN, avec l'intégration des équipes de la Ville de Vannes, pour près d'un million d'euros (refacturation en recette de fonctionnement)
- L'évolution du GVT pour 550 k€
- L'effet en année pleine de la progression du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 pour près de 300 k€
- Les recrutements intervenus en cours d'année 2024 et l'impact en année pleine des recrutements 2023 pour 700 k€

- 150 k€ liés aux mesures internes à GMVa (augmentation du nombre de bénéficiaires des tickets restaurants, prime pouvoir d'achat en application de la réglementation)
- 300 k€ en conséquence d'une baisse des vacances de postes liées au turn-over dans les équipes.

- Les atténuations de produits

38 882 819 €

A savoir :

▪ Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) (montant figé)	14 007 550 €
▪ Attributions de Compensations (AC) (qui évoluent en fonction des transferts)	17 439 740 €
▪ Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	6 927 826 €
▪ Taxe GEMAPI	41 092 €

- Autres charges de gestion

16 186 417 €

Dont notamment :

▪ Contribution aux services d'incendie et de secours (+ 196 209 € ; 3%)	5 949 047 €
▪ Subventions de fonctionnement versées	3 623 381 €
▪ Reversement Taxe de séjour	1 500 000 €
▪ Contribution au budget annexe Transports (- 1 900 000 €)	2 300 000 €
▪ Contribution au budget annexe Aéroport (- 112 000 €)	404 000 €
▪ Contribution au budget annexe Très Haut Débit (- 39 000 €)	290 000 €
▪ Subvention équilibre GMVT + Etudes	971 818 €

Pour rappel, la contribution au budget Transport des années précédentes

2021 : 1 350 000 € 2022 : 3 512 000 € 2023 : 4 200 000 € 2024 : 2 300 000 €

La nouvelle DSP Transports, effective depuis le 1^{er} janvier 2024, permet dans un premier temps pour l'année 2024 une baisse significative de la subvention d'équilibre, confortée par des recettes dynamiques de Versement Mobilité.

Charges financières

755 036 €

L'évolution importante sur ce chapitre s'explique par le paiement en année pleine des intérêts du prêt contracté en 2023 avec ARKEA (245 000 €) et la contractualisation de nouveaux prêts en 2024 avec la CDC et ARKEA (143 000 €).

- Charges exceptionnelles

30 579 €

2.3. Les dépenses d'investissement

48 441 687 €

Avec près de 47,4 M€ de dépenses réelles d'investissement, soit le double de 2023, l'agglomération confirme un niveau d'investissement soutenu.

Les dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt représentent 45,257 M€ contre 22,336 M€ en 2023.

Dépenses d'investissement			
	CA 2023	CA 2024	% d'évol
Remboursement du capital des emprunts	1 690 201 €	2 224 755 €	31,63%
Subventions d'équipement versées	8 290 732 €	8 883 664 €	7,15%
Dépenses d'équipement	11 927 512 €	30 990 293 €	159,82%
Participation et créances rattachées	783 037 €		-100,00%
FCTVA/Rbst Excédent	120 255 €		
Annulation de mandats	0 €	27 395 €	
Prise de participation au capital	0 €	3 311 900 €	
Convention de mandat	1 335 102 €	2 044 302 €	53,12%
Total des dépenses réelles d'investissement	24 146 839 €	47 482 309 €	96,64%
Dépenses d'ordre d'investissement	1 531 896 €	959 378 €	-37,37%
Total des dépenses d'investissement	25 678 736 €	48 441 687 €	88,65%

Principaux postes de dépenses 2024 :

- Travaux sur opérations en cours

24 633 022 €

Dont notamment :

▪ Pôle d'échange multimodal	13 825 059 €
▪ Aménagement Pistes Cyclables Phase 1 et 2	3 899 940 €
▪ Restos du Cœur	1 792 027 €
▪ Création du Pôle Numérique	1 399 654 €
▪ Aire Gens du Voyage Plougoumelen	1 310 628 €
▪ Remboursements Eaux pluviales	601 593 €
▪ Ostréapolis (solde)	506 823 €
▪ Vélodrome	377 269 €
▪ Travaux Prévention inondation	249 401 €

- Acquisitions et autres

6 370 805 €

Dont notamment :

▪ Portage et acquisitions foncières	1 830 672 €
▪ Etudes et MOE - (schéma directeur Eau)	765 617 €
▪ Révision SCOT	550 141 €
▪ Matériel et logiciel informatique	586 070 €
▪ Travaux sur bâtiments (Réfection siège, OT Sarzeau...)	580 593 €
▪ Travaux bocagers	224 299 €
▪ Acquisition de mobiliers	221 622 €

- Subventions et fonds de concours

8 883 663 €

(6,8 M€ en 2022 et 2023 ; 6,3 M€ en 2021)

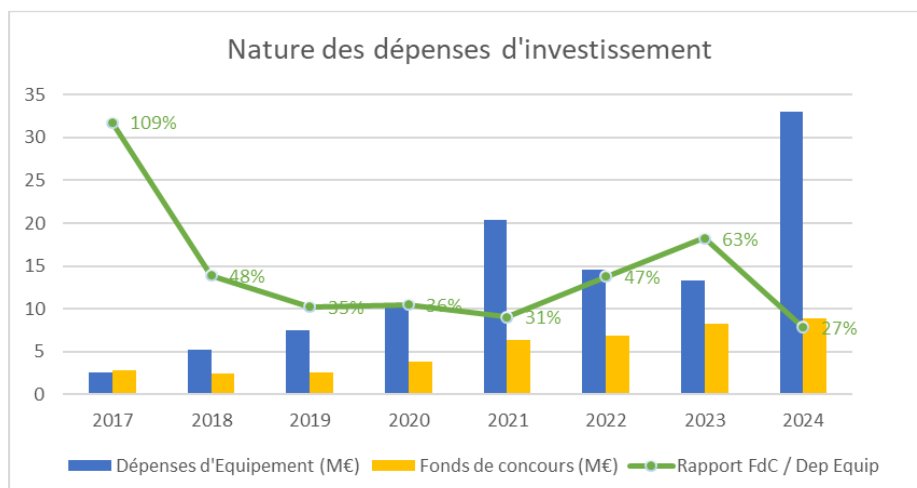
Dont notamment :

▪ Bretagne THD et évolution DSP	
▪ Fonds de concours équipements sportifs	
▪ Programme Local de l'Habitat	
▪ Aide à la Pierre	
▪ Fonds de concours travaux Eaux pluviales	
▪ FSIC	
▪ Fonds de concours voies cyclables, ADAP, VAE	
▪ Fonds de concours Solidarité	
▪ Subventions Politiques économiques	
▪ Fonds de concours Culture	
▪ Fonds de concours Tourisme	
▪ Fonds Chaleur (ADEME)	
	1 613 075 €
	464 018 €
	973 615 €
	546 500 €
	563 889 €
	309 067 €
	271 787 €
	200 000 €
	134 493 €
	82 192 €

A noter qu'en 2024, hors prise en compte des remboursements des travaux d'Eaux pluviales, 26 communes ont bénéficié de 2 944 169 € de fonds de concours (contre 22 communes pour 2 676 219 € en 2023 et 18 communes pour 2 299 887 € en 2022).

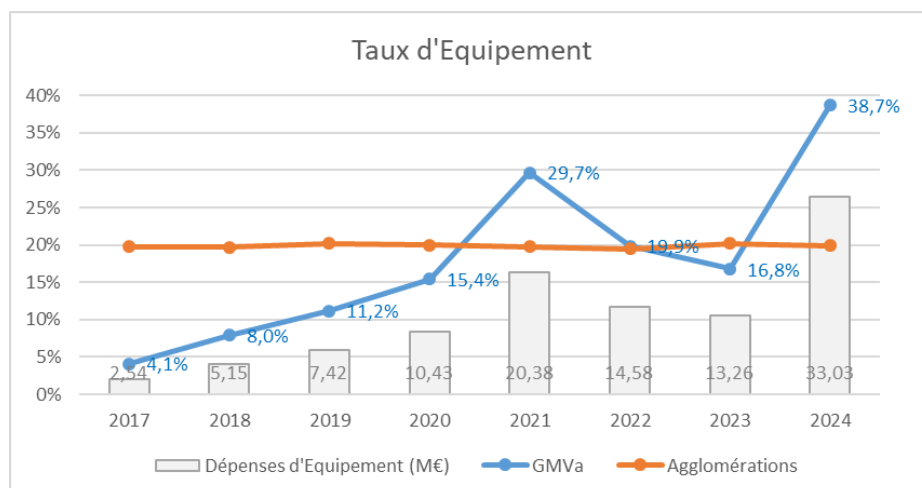
Les restes à réaliser s'élèvent à 12 442 584,98 €.

Il s'agit majoritairement de fonds de concours pour 8,68 M€ (70%). Le tiers restant est constitué principalement des travaux sur les opérations en cours pour 1,069 M€, des acquisitions de biens corporels pour 1,609 M€, des études & logiciels pour 0,633 M€ et 0,452 € pour les opérations sous mandat.



En séparant les fonds de concours et les dépenses d'équipement « en propre », on illustre financièrement l'impact des investissements directs de l'agglomération sur le territoire.

Avec 8,9 M€ de Fonds de Concours versés en 2024, soit 2,5 fois le montant de 2020 (3,2M€ en 2017), l'agglomération poursuit son soutien aux acteurs du territoire.



Le Taux d'Equipement traduit l'effort de la collectivité sur les investissements « en propre » (hors fonds de concours) aux recettes de fonctionnement annuelles.

Le taux d'équipement atteint un record de 39 %, bien au-dessus de la moyenne de 20 % de l'ensemble des agglomérations.

2.4. Les recettes d'investissement

53 788 009 €

Entre reprise des excédents antérieurs et virement depuis la section de fonctionnement du CA 2022, les recettes d'investissements sont constituées à 22 % d'autofinancement.

Deux emprunts de 10 000 000 € ont été contractés sur cet exercice.

Recettes d'investissement			
	CA 2023	CA 2024	% d'évol
Excédent de fonctionnement capitalisé	7 516 481 €	4 295 948 €	-42,85%
Attribution de compensation	2 735 644 €	2 736 044 €	0,01%
Subventions et aide à la pierre	1 698 273 €	14 748 071 €	768,42%
FCTVA	1 732 670 €	3 969 004 €	129,07%
Autres immobilisations financières	8 043 381 €	20 009 450 €	
Convention de mandat	778 326 €	694 788 €	-10,73%
Annulation de titres et remboursements	98 532 €	13 536 €	-86,26%
Total des recettes réelles d'investissement	22 603 307 €	46 466 841 €	105,58%
Recettes d'ordre d'investissement	6 467 874 €	7 321 168 €	13,19%
Total des recettes d'investissement	29 071 181	53 788 009	85%

Sur un total de **recettes réelles** de **46 466 841 €**, les postes de recettes les plus importants concernent ;

- L'excédent de fonctionnement capitalisé 4 295 948 €
- L'intégration de 2 prêts 20 000 000 €
- La récupération de FCTVA 3 969 004 €
- Les attributions de compensation d'investissement 2 736 644 €
- Autres recouvrements de subventions 14 748 071 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 711 094,80 €. Il s'agit principalement de subventions d'équipement pour 703 066,81 €, des conventions de mandat pour 877 063,99 € (GEMAPI et MFS Sarzeau) d'une avance de trésorerie pour 170 000 €.

2.5. Synthèse du budget principal

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Principal					
* Déficit reporté					
* Excédent reporté	1 604 307,47	2 992 312,47			
* Recettes (hors excédent reporté)	100 928 087,00	53 788 008,58		1 711 094,80	
* Dépenses (hors déficit reporté)	94 574 766,63	48 441 685,63		12 442 584,98	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	6 353 320,37	5 346 322,95			
* Excédent de clôture	7 957 627,84	8 338 635,42			
* Déficit de clôture					
* Résultat global de clôture	7 957 627,84	8 338 635,42	0,00	-10 731 490,18	5 564 773,08

La clôture d'exercice, avant reprise des résultats antérieurs, est de + 6,353 M€ en fonctionnement et de + 5,346 M€ en investissement.

Compte tenu des résultats reportés, le résultat de clôture de l'exercice se situe à 7,958 M€ en fonctionnement et à + 8,339 M€ en investissement.

Les restes à réaliser en investissement (1,711 M€ de recettes et 12,442 M€ de dépenses) portent le besoin de financement à hauteur de 2,393 M€.

Affectation du résultat de fonctionnement

Il est proposé d'affecter 1,057 M€ en section de fonctionnement permettant ainsi de financer les déficits des ZAE. Le solde de 6,900 M€ est affecté en investissement.

Pourquoi l'excédent de fonctionnement est en progression ?

Des dépenses de fonctionnement inférieures aux prévisions

- - 1,4 M€ sur les charges à caractère général
- - 1,5 M€ sur la subvention d'équilibre au BA transport
- - 430 K€ sur la participation à Breizh Go Express Sud

Des recettes de fonctionnement plus dynamiques que prévues

- + 800 K€ sur des cessions
- + 300 K€ de taxe de séjour
- + 421 K€ de produits de services (piscines, location de vélo...)
- + 895 K€ en subventions/participations reçues

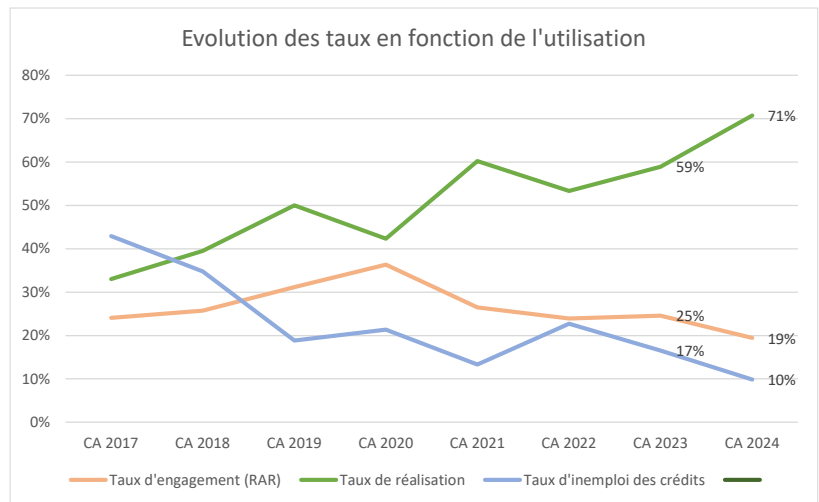
3. REALISATION DES INVESTISSEMENTS ET QUALITE DE LA PREVISION BUDGETAIRE

3.1. Qualité de la prévision budgétaire

En 2024, sur 64 M€ de crédits votés,

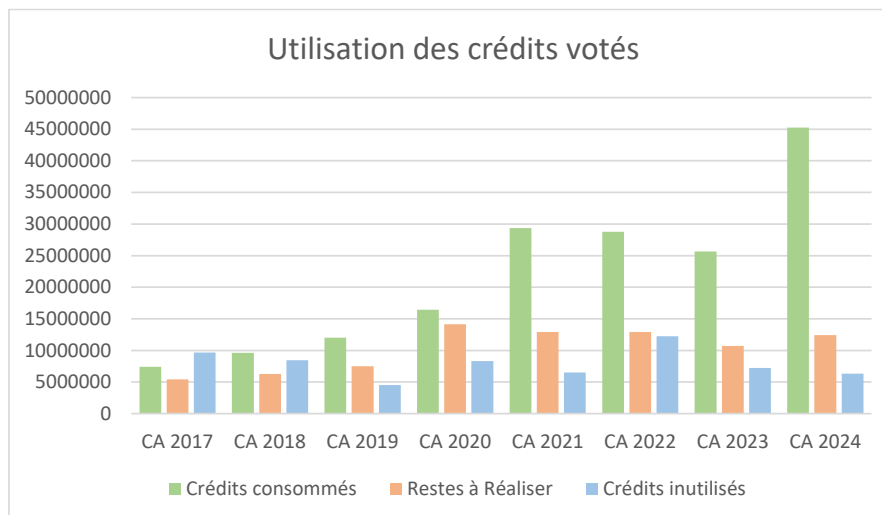
- 45,3 M€ ont été consommés
- 12,4 M€ ont été engagés pour l'année suivante (report vers 2025)
- 6,3 M€ n'ont pas été utilisés

Avec un taux de crédits inutilisés de 10 % et un taux de report de 19 %, la volonté de voter des budgets primitifs plus réalistes se poursuit pour une meilleure lisibilité de la trajectoire financière de l'agglomération.



3.2. Analyse des restes à réaliser

Au Compte Administratif 2024, les restes à réaliser représentent 12,4 M€, soit 19 % des crédits inscrits, en diminution en valeur relative de 6 % par rapport au CA 2023.



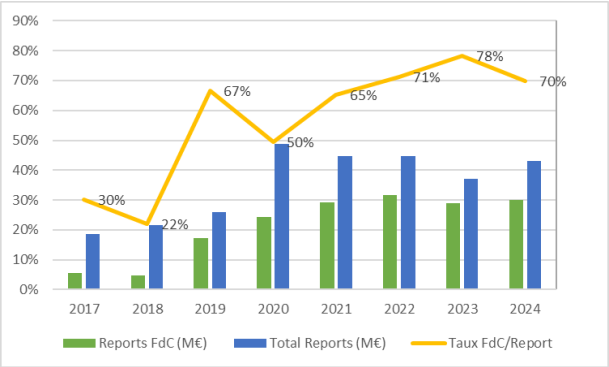
Au sein de budgets de plus en plus importants (de 22 M€ en 2017 à 64 M€ en 2024), les RAR qui prenaient une place de plus en plus grande, sont en retrait à compter de 2021.

Les efforts engagés apportent désormais une vraie lisibilité dans la trajectoire financière de l'agglomération avec un taux de réalisation en net progression.

Néanmoins, parmi les 12,442 M€ de RAR 2024 on retrouve des crédits dont les années d'origine peuvent remonter à l'exercice 2019.

année de première inscription des crédits	2019	2020	2021	2022	2023	2024	CUMUL (= RAR au CA 2024)
Montant année (n)	71 K€	102 K€	499 K€	1 570 K€	2 060 K€	8 138 K€	12 440 K€
Etudes		54 K€ 53%		4 K€ 0%	185 K€ 9%	390 K€ 5%	633 K€ 5%
Equipements				10 K€ 1%	54 K€ 3%	1 545 K€ 19%	1 609 K€ 13%
Travaux		2 K€ 2%		7 K€ 0%	47 K€ 2%	1 466 K€ 18%	1 522 K€ 12%
Fonds de concours	71 K€ 100%	46 K€ 45%	499 K€ 100%	1 549 K€ 99%	1 774 K€ 86%	4 737 K€ 58%	8 676 K€ 70%

Détail de la constitution des Restes à Réaliser constaté au CA 2024, par année de première inscription des crédits :



Proportion de Fonds de Concours dans les Restes à Réaliser à chaque Comptes Administratifs

Aujourd’hui, les Fonds de Concours représentent 70 % des restes à réaliser (contre 50 % en 2020), et leur proportion augmente chaque fois qu’on remonte dans le temps, pour constituer la totalité des crédits reportés depuis 2019. Cette analyse illustre que les délais de versement des fonds de concours sont la principale cause de l’augmentation des reports de crédits constatée depuis 5 ans.

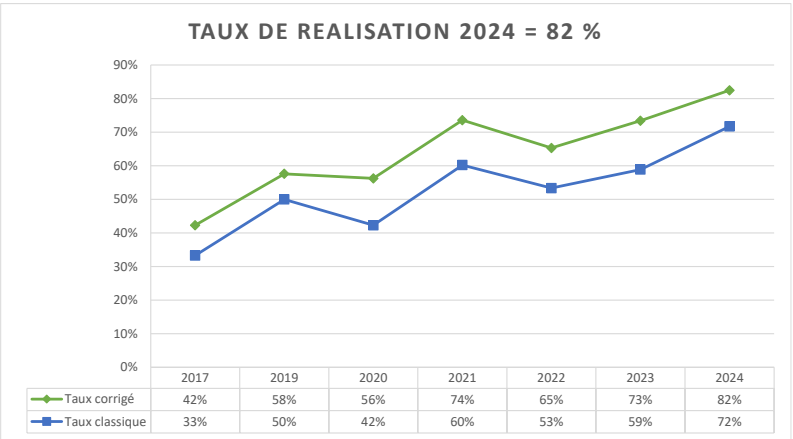
3.3. Taux de réalisation = 82 %

Dans le calcul classique du taux de réalisation, la totalité des mandatements effectués sur l’année est comparée à la totalité des crédits inscrits en cumulant toutes les étapes budgétaires de l’année. (BP, DM et BS). Cependant, si ce calcul se justifie complètement sur les opérations d’investissements classiques, telles que les études, les travaux et les acquisitions, son application aux Fonds de Concours pose au moins trois difficultés :

- S’agissant de subventions attribuées pour faciliter l’investissement, l’effet opérationnel est au moins aussi important lors de l’attribution de la subvention (permettant au porteur de projet de déclencher l’opération) que lors du versement de cette subvention. En ne prenant en compte que les versements, le calcul classique du taux de réalisation minore l’importance sur le territoire de ce mode d’intervention.
- En se reportant pendant plusieurs années, les subventions attribuées mais non encore versées interviennent donc dans le calcul du taux de réalisation plusieurs fois de suite, faussant ce calcul.
- Enfin, dans la mesure où les subventions en attente de versement provoquent chaque année des écritures en report mais sans mandatement sur l’année concernée, elles entraînent une dégradation mécanique, et injustifiée, du taux de réalisation.

Afin de corriger ces biais, il est possible d’adapter l’analyse de la réalisation en traitant de façon spécifique les Fonds de Concours, de la façon suivante :

- En excluant du calcul les Fonds de Concours des années antérieures, l’analyse du taux de réalisation d’une année ne s’intéressera qu’à l’enveloppe de Fonds de Concours ouverte pour l’année en question.
- En prenant en compte la totalité des Fonds de Concours attribués cette année-là, et non pas uniquement ceux qui ont fait l’objet



d'un versement, le taux de réalisation donnera une image plus fidèle de l'intérêt suscité chez les porteurs de projets.

Le taux de réalisation ainsi corrigé permettrait de donner une meilleure lecture de l'utilisation des crédits votés. Avec cette méthode, le taux de réalisation corrigé pour 2024 s'établit à 82 % (contre 72 % dans le calcul du taux de réalisation « classique »).

II. BUDGETS ANNEXES

1. LE BUDGET DECHETS

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Déchets					
* Déficit reporté					
* Excédent reporté	8 730 675,20	4 460 481,08			
* Recettes (hors excédent reporté)	41 138 227,62	3 627 442,78		0,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	37 395 468,57	3 097 817,39		4 481 288,46	
* Déficit de l'exercice		529 625,39			
* Excédent de l'exercice	3 742 759,05				
* Excédent de clôture	12 473 434,25	4 990 106,47			
* Déficit de clôture					
* Résultat global de clôture	12 473 434,25	4 990 106,47	0,00	-4 481 288,46	12 982 252,26

• Les postes significatifs du compte administratif 2024

* Section d'investissement

LES DEPENSES 3 097 817,39 € (33 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 187 868,37 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 2 909 949,02 €. En acquisition de matériels, il y a eu l'acquisition de bacs et de colonnes pour 581 378,21 € et du matériel roulant pour 856 150,08 €. L'acquisition et l'installation de conteneurs semi ou enterrés s'élèvent à 802 804,78 €. Les travaux sur les déchetteries représentent 131 585 €. Le service de la dette représente 121 948,41 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 4 481 288,46 €.

LES RECETTES 3 627 442,78 € (83 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 3 034 747,71 €*

Les recettes réelles s'élèvent à 592 695,07 €. Il s'agit de recettes FCTVA uniquement. Il n'y a ni excédent de fonctionnement capitalisé, ni produits divers pour cette année.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 37 395 468,57 € (95 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 3 029 419,95 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 34 366 048,62 €.

La plus grande partie est constituée de la dépense traitement des déchets pour 18 876 625,11 €. (55% des DRF ; 54% des DRF en 2023 ; 54% des DRF en 2022 ; 50 % en 2021 ; 49% en 2020 ; 46 % en 2019).

Les charges de personnel représentent 7 558 651 €

(22% des DRF ; 22% des DRF en 2023 ; 23% des DRF en 2022 ; 27 % en 2021, 2020 et 2019).

Les charges à caractère général représentent 7 495 948,27 €

(22% des DRF ; 23 % des DRF en 2023 ; 23 % des DRF en 2022 comme en 2021, 2020, 26 % en 2019).

Les charges financières se sont élevées à 36 141,42 €.

LES RECETTES 41 138 227,62 € (104 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 182 540,61€*

Les recettes réelles s'élèvent à 40 955 687,01 €.

La plus grande partie est constituée des produits issus de la TEOM pour 34 950 275 € (85 % des RRF ; 87 % des RRF contre 82 % en 2021). Les différentes participations représentent 4 048 492,29 €.

Les ventes de matériaux et recettes de déchetteries représentent 1 114 041,35 €. La redevance spéciale et autres redevances s’élèvent à 530 073,26 €.

Les remboursements d’indemnités divers liés au personnel s’élèvent à 78 257,24 €.

Les recettes de produits de cessions et autres recettes exceptionnelles s’élèvent à 89 263,02 €.

Les restes à réaliser sont nuls.

2. LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Assainissement Coll. Régie					
* Déficit reporté		-2 522 543,77			
* Excédent reporté	5 073 022,46				
* Recettes (hors excédent reporté)	29 634 897,47	13 398 290,03		6 046 599,65	
* Dépenses (hors déficit reporté)	20 844 948,64	19 947 112,08		12 725 096,44	
* Déficit de l'exercice		-6 548 822,05			
* Excédent de l'exercice	8 789 948,83				
* Excédent de clôture	13 862 971,29				
* Déficit de clôture	0,00	-9 071 365,82			
* Résultat global de clôture	13 862 971,29	-9 071 365,82	0,00	-6 678 496,79	-1 886 891,32

• Les postes significatifs du compte administratif 2024

* Section d’investissement

LES DEPENSES 19 947 112,08 € (53 % de réalisation) dont dépenses d’ordre 1 732 061,37 €

Les dépenses réelles s’élèvent à 18 215 050,71 €.

Les opérations d’équipement sur le réseau se sont élevées à 8 645 432,80 € et 1 729 823,01 € pour les stations.

Les acquisitions de matériels s’élèvent à 1 211 114,76 €. Des frais d’études et d’acquisition de logiciel ont été réalisés pour 232 499,21 €. Le service de la dette représente 4 404 307,17 €.

Les restes à réaliser s’élèvent à 12 725 096,44 € principalement pour des travaux de réseaux (5 300 294,73€) et pour des travaux sur des stations (5 862 560,29 €).

LES RECETTES 13 398 290,03 (43 % de réalisation) dont recettes d’ordre 6 213 834,72 €

Les recettes réelles s’élèvent à 7 184 455,31 €.

Il s’agit principalement de subventions de l’Agence de l’Eau, du département et de la Région pour 2 917 133,23€. Et des créations de branchement Eaux Usées pour 157 787 €.

L’emprunt représente 1 750 000 €.

Les restes à réaliser sont de 6 046 599,65 €.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 20 844 948,64 € (87 % de réalisation) dont dépenses d’ordre 6 155 193,39 €

Les dépenses réelles s’élèvent à 14 689 755,25 €.

Les principales dépenses concernent les charges à caractère général pour 9 034 743,20 €. Près de 3 195 263,07 € concernent les charges de personnel.

Des versements de redevance au profit de l’Agence de l’eau sont opérés pour 392 628,93 €.

Et les charges financières se sont élevées à 995 645,42 €.

A noter également, un transfert de résultat au SIAEP de Questembert pour 879 090,23 €.

LES RECETTES 29 634 897,47 € (106 % de réalisation) dont recettes d’ordre 1 673 420,04 €

Les recettes réelles s'élèvent à 27 961 477,43 €.

Elles proviennent principalement notamment des produits des services d'eau et autres redevances pour 21 548 439,59 €. Les recettes de PFAC s'élèvent à 3 434 464,29 €.

On note également une reprise de provision pour 2 025 000 € et des écritures liées au Fond de Soutien et un remboursement d'emprunt par le SIAEP de Questembert à hauteur de 416 080 €.

Les autres recettes (remboursements IJ, autres produits de gestion courante) représentent 17 523,38 €.

3. LE BUDGET EAU POTABLE

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Eau Potable Régie					
* Déficit reporté		-3 549 852,55			
* Excédent reporté	1 107 414,04				
* Recettes (hors excédent reporté)	25 006 528,77	13 732 325,07		0,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	19 252 236,33	12 263 329,62		4 543 644,06	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	5 754 292,44	1 468 995,45			
* Excédent de clôture	6 861 706,48				
* Déficit de clôture		-2 080 857,10			
* Résultat global de clôture	6 861 706,48	-2 080 857,10	0,00	-4 543 644,06	237 205,32

• Les postes significatifs du compte administratif 2024

* Section d'investissement

LES DEPENSES 12 236 329,62 € (56 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 225 461,03 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 12 037 868,59 €.

Les opérations d'équipement sur le réseau se sont élevées à 7 473 820,01 €.

Les acquisitions représentent 669 627,92 € dont 257 515,86 € de dépenses liées au service de distribution d'eau potable; 145 740,31 € pour l'acquisition et l'aménagement de véhicules ; 95 573,04 € pour les réseaux d'adduction en eau et 37 780,53 € pour le matériel informatique.

Le service de la dette représente 2 283 367,09 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 4 543 644,06 €.

LES RECETTES 13 732 325,07 € (56 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 4 890 962,33 €*

Les recettes réelles s'élèvent à 8 841 362,74 €.

Il s'agit pour une grande partie des excédents de fonctionnement capitalisés pour 8 595 377,01 €. Les frais de raccordement à l'eau potable s'élèvent à 85 594 €.

A noter également, une refacturation d'emprunt aux 3 communes relevant du SIAEP de Questembert au titre de l'exercice 2023 pour 101 279,17 €.

Les restes à réaliser sont nuls

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 19 252 236,33 € (78 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 4 847 739,39 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 14 404 496,94 €.

Les charges à caractère général représentent 7 839 444,65 €.

Les charges de personnel représentent 2 734 326,07 €.

Des reversements de redevance au profit de l'Agence de l'eau sont opérés pour 880 629,79 €.

Et les charges financières se sont élevées à 543 179,99 €.

LES RECETTES 25 006 528,77 € (103 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 182 238,09 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **24 824 290,68 €**.
 Elles proviennent principalement de la vente d'eau, des redevances et autres pour un montant de 23 114 996,90 €. Cela comprend également les refacturations de charges RH et autres entre budget pour un montant de 549 810,37 €.
 A noter également une reprise de provision pour un montant de 1 350 000 €.

4. LE BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget SPANC					
* Déficit reporté	-120 772,23				
* Excédent reporté		7 607,46			
* Recettes (hors excédent reporté)	344 272,20	20 541,70		0,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	425 141,14	5 929,76		11 228,76	
* Déficit de l'exercice	-80 868,94	14 611,94			
* Excédent de l'exercice					
* Excédent de clôture		22 219,40			
* Déficit de clôture	-201 641,17				
* Résultat global de clôture	-201 641,17	22 219,40	0,00	-11 228,76	-190 650,53

- Les postes significatifs du compte administratif 2024

- * Section d'investissement

LES DEPENSES 5 929,76 € (11 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 4 995,80 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à 933,96 €. Il s'agit uniquement de dépenses de matériel informatique.

Les **restes à réaliser** sont de 11 228,76 €

LES RECETTES 20 541,70 € (41 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 18 998,59 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à 1 543,11 €. Elles correspondent uniquement au FCTVA.

Les **restes à réaliser** sont nuls

- * Section de fonctionnement

LES DEPENSES 425 141,14 € (93 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 18 998,59 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à 406 142,55 €. Près de 350 000 € concernent les charges de personnel. Les charges à caractère général représentent 48 050,85 €.

LES RECETTES 344 272,20 € (59 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 4 995,80 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à 339 276,40 €. Elles sont constituées principalement des redevances d'assainissement et contrôle de branchement pour 298 147,27 € et de recettes diverses pour 41 129,13 € dont la reprise de résultat au SIAEP de Questembert pour 38 734,71 €.

5. LE BUDGET TRANSPORTS

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Transports					
* Déficit reporté	0,00	0,00			
* Excédent reporté	0,00	1 192 072,22			
* Recettes (hors excédent reporté)	29 546 044,36	7 171 108,09		0,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	28 890 614,86	5 697 859,12		529 589,33	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	655 429,50	1 473 248,97			
* Excédent de clôture	655 429,50	2 665 321,19			
* Déficit de clôture					
* Résultat global de clôture	655 429,50	2 665 321,19	0,00	-529 589,33	2 791 161,36

• Les postes significatifs du compte administratif 2024

* Section d'investissement

LES DEPENSES 5 697 859,51 € (49 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 19 999,61 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 5 697 859,51 €. Il y a eu l'acquisition de 4 bus électriques et 1 bus standard pour 2 789 680,00 €, un nouveau système billettique pour 1 186 841,50 €, la fourniture d'abris bus pour 61 562,28 €, des travaux sur le réseau à hauteur de 1 052 897,15 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 529 589,33 €.

LES RECETTES 7 171 108,09 € (69 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 1 464 889,73 €*

Les recettes réelles s'élèvent à 5 675 426,80. Il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 30 791,56 €, de subvention pour 675 426,80 € et l'emprunt pour 5 000 000 €.

Les restes à réaliser sont nuls.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 28 890 614,86 € (96 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 1 464 889,73 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 27 425 725,13 €

La plus grande partie est constituée de la dépense transport pour 26 975 022,10 €, montant qui correspond à l'ensemble des compensations tarifaires et de transports accordées au délégataire (98 % des DRF). La compensation pour les lignes scolaires représente 8 017 837,37 €. Les charges à caractère général représentent 136 179,71 €.

Les charges de personnel représentent 143 000 €.

LES RECETTES 29 546 044,36 € (98 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 19 999,61 €*

Les recettes réelles s'élèvent à 29 526 044,75 €.

La plus grande partie est constituée des produits du VM (versement mobilité) pour 18 624 225 € (63 % des RRF). La compensation de l'Etat sur le VM (liée au relèvement du seuil de personnes assujetties) s'élève à 120 857 €.

Le Conseil régional a versé une subvention d’exploitation de 2 869 323 € d’équilibre en provenance du budget principal s’est élevée à 2 300 000 € (8

6. LE BUDGET ZONE D’ACTIVITES

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Zones d'activités					
* Déficit reporté	-833 929,61	-16 812 013,07			
* Excédent reporté					
* Recettes (hors excédent reporté)	23 892 534,53	21 476 096,04		6 000 000,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	22 247 906,90	22 400 217,57			
* Déficit de l'exercice		-924 121,53			
* Excédent de l'exercice	1 644 627,63				
* Excédent de clôture	810 698,02				
* Déficit de clôture		-17 736 134,60			
* Résultat global de clôture	810 698,02	-17 736 134,60	0,00	6 000 000,00	-10 925 436,58

- Les postes significatifs du compte administratif 2024

*** Section d’investissement**

LES DEPENSES 22 400 217, 57 € (93 % de réalisation) *dont dépenses d’ordre 22 338 592,97 €*

Les dépenses réelles s’élèvent à 61 624 € destinées au service de la dette.

Les restes à réaliser sont nuls.

LES RECETTES 21 476 096,04 € (52 % de réalisation) *dont recettes d’ordre 21 476 096, 04 €*

Les recettes réelles sont nulles.

Les restes à réaliser sont de 6 000 000 € (emprunt).

*** Section de fonctionnement**

LES DEPENSES 22 247 906,90 € (83 % de réalisation) *dont dépenses d’ordre 21 476 096, 04 €*

Les dépenses réelles se sont élevées à 771 810,86 €. Elles ont concerné principalement des acquisitions de terrains pour 590 931,77 €. Les travaux d’aménagement représentent 130 692,02 €. €. Il n’y a plus de dépenses d’entretien des zones sur le BAZA (charges imputées au BP). Les charges financières représentent 10 940 €.

LES RECETTES 23 892 534,53 € (87 % de réalisation) *dont recettes d’ordre 22 338 592,97 €*

Les recettes réelles se sont élevées à 1 553 941,56 €.

Elles concernent quasi exclusivement des cessions de terrains avec notamment

- 727 652 € sur la ZA du Gohélis (Elven),
- 178 620 € sur la ZA de Kergrippe 3 (Séné)
- 120 315 € sur la ZA du Nautiparc (Baden)
- 116 520 € sur la ZA de Kerollaire (Sarzeau)

- 115 093 € sur la ZA du Gregan (IAM)
- 83 053 € sur la ZA du Prat (Vannes)
- 70 560 € sur la ZA de St-Leonard (Theix)
- 41 900 € sur la ZA de Keneah (Plougoumen)
- 38 096 € sur la ZA de Botcalpir (LGC)
- 35 775 € sur la ZA de Kervendras (Sulniac)

7. LE BUDGET TRES HAUT DEBIT

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Très Haut Débit					
* Déficit reporté					
* Excédent reporté	61 810,16	114 049,12			
* Recettes (hors excédent reporté)	344 268,27	277 910,73			
* Dépenses (hors déficit reporté)	382 944,91	112 723,24		19 366,22	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	-38 676,64	165 187,49			
* Excédent de clôture	23 133,52	279 236,61			
* Déficit de clôture	0,00				
* Résultat global de clôture	23 133,52	279 236,61	0,00	-19 366,22	283 003,91

• Les postes significatifs du compte administratif 2024

* Section d'investissement

LES DEPENSES 112 723,24 € (40 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 34 555,52 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **78 167,72 €**. Il s'agit quasi exclusivement du remboursement en capital de la dette à la ville de Vannes pour 60 499 € et de la pose de réseaux câblés pour environ 17 668 €.

Les **restes à réaliser** sont de 19 366,22 €

LES RECETTES 277 910,73 € (100 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 275 695,58 €*

Il s'agit quasi-exclusivement des recettes liées aux amortissements.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 382 944,91 € (94 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 275 695,58 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **107 249,33 €**. Près de 55 328 € concerne des missions de prestation de service pour le déploiement de la fibre et 10 061 € concerne les dépenses d'entretien et de maintenance du réseau. Et les charges de personnel pour le suivi et la maintenance du réseau représentent 33 000 €. Les charges financières s'élèvent à 3 405,48 €.

LES RECETTES 344 268,27 € (100 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 34 555,52 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **309 712,75 €**. Elles sont constituées principalement de la contribution d'équilibre du budget général pour 290 000 €, de redevance frais de contrôle et autres remboursements pour 19 712 €.

8. LE BUDGET AEROPORT

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Aérodrome					
* Déficit reporté		-1 237 555,19			
* Excédent reporté					
* Recettes (hors excédent reporté)	562 600,85	249 136,45		0,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	460 542,10	10 000,00		0,00	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	102 058,75	239 136,45			
* Excédent de clôture	102 058,75				
* Déficit de clôture	0,00	-998 418,74			
* Résultat global de clôture	102 058,75	-998 418,74	0,00	0,00	-896 359,99

• Les postes significatifs du compte administratif 2024

* Section d'investissement

LES DEPENSES 10 000,00 € (12 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 10 000,00 €*

Il s'agit d'amortissements de subventions.

Les restes à réaliser sont nuls

LES RECETTES 249 136,45 € (19 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 49 852,04 €*

Les recettes réelles s'élèvent à 199 284,41 €.

Il s'agit exclusivement de l'excédent capitalisé de fonctionnement 2023.

Les restes à réaliser sont nuls.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 460 542,10 € (94 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 49 852,04 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 410 690,06 €. La part la plus importante correspond à la contribution au délégataire pour 387 965 €. Les charges à caractère général représentent 22 725 €.

LES RECETTES 562 600,85 € (115 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 10 000,00 €*

Les recettes réelles s'élèvent à 552 600,85 €. Elles sont constituées principalement de la contribution d'équilibre du budget général pour 404 000 € et de la DGD (dotation globale de décentralisation) pour 21 418 €. La redevance du délégataire de 2024 s'est élevée à 120 268 €.

9. LE BUDGET AUTORISATION DES DROITS DU SOL

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Autorisation du Droit des Sols					
* Déficit reporté					
* Excédent reporté	100 592,20				
* Recettes (hors excédent reporté)	399 089,00				
* Dépenses (hors déficit reporté)	490 000,00				
* Déficit de l'exercice	-90 911,00				
* Excédent de l'exercice					
* Excédent de clôture	9 681,20				
* Déficit de clôture					
* Résultat global de clôture	9 681,20				9 681,20

• Les postes significatifs du compte administratif 2024

* Section d'investissement

LES DEPENSES 0,00 € dont dépenses d'ordre 0,00 €

LES RECETTES 0,00 € dont recettes d'ordre 0,00 €

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 490 000 € (100 % de réalisation) dont dépenses d'ordre nulles

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **490 000 €**. Elles concernent uniquement les dépenses de personnel de l'ADS affectées aux EPCI hors Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

LES RECETTES 399 089 € (102 % de réalisation) dont recettes d'ordre nulles

Les **recettes réelles** s'élèvent à **399 089 €**. Il s'agit de la facturation de la prestation ADS aux 2 EPCI hors Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et aux communes de GMVa.

Quelques chiffres clés 2024

Budget global de la Communauté d'Agglomération	252 Millions d'€uros (opérations réelles)
Montant de l'encours de la dette (au 31/12/2024)	96 Millions d'€uros
Capacité de désendettement (du budget principal)	3,4 ans
Montant des investissements globaux (dont fonds de concours)	77,6 Millions d'€uros
Population DGF	203 870
Population INSEE	180 111

	Communauté d'Agglomération	Moyenne Nationale de la catégorie
Coefficient d'Intégration Fiscale	0,370060	0,396053
Potentiel fiscal par habitant	348,7661	457,4188

INFORMATIONS FINANCIERES

(ratios obligatoires selon l'article L. 2313 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Montant en euros par habitant

	GMVA	Moyenne nationale des CA
	2024	2022
Dépenses réelles de fonctionnement / population	486	446
Produit des impositions directes / population	343	187
Recettes réelles de fonctionnement / population	557	550
Dépenses d'équipement brut / population	202	111
Encours de la dette / population	240	380
Dotation globale de fonctionnement / population	61	86
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	23,3 %	39,4 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	89 %	87,5 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	36,2 %	20,2 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	43,05 %	68,9 %

- **sources** : données du compte administratif du budget principal de la Communauté d'Agglomération
- **population** : données INSEE
- le calcul des ratios pour les dépenses d'équipement exclut le chapitre 204 (subventions d'équipement versées)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

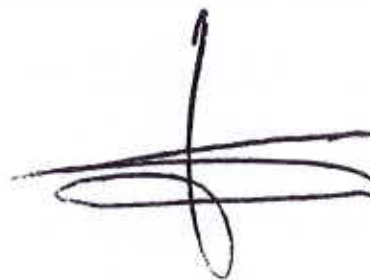
ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop and then a final upward stroke.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

FINANCES

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
BUDGET ANNEXE DECHETS**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Il est soumis pour approbation le compte administratif 2024 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE DECHETS

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des titres de recettes d'exploitation constaté en 2024 s'élève à 41 138 227,62 €

Le total des dépenses d'exploitation en 2024 s'est élevé à 37 395 468,57 €

Il en résulte un excédent d'exploitation de l'exercice de 3 742 759,05 €
Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur reporté de 2023 8 730 675,20 €

Il est constaté un **excédent de clôture 2024 de 12 473 434,25 €**

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes constaté en 2024 s'élève à 3 627 442,78 €

Le total des mandats 2024 s'est élevé à 3 097 817,39 €

Il en résulte donc un excédent d'investissement de l'exercice de 529 625,39 €
Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur reporté de 2023 4 460 481,08 €

Il en résulte donc un **excédent de clôture 2024 de 4 990 106,47 €**

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement qui s'élèvent à :

- 4 481 288,46 € en dépenses

Il en résulte un excédent de financement en investissement de 508 818,01 €.

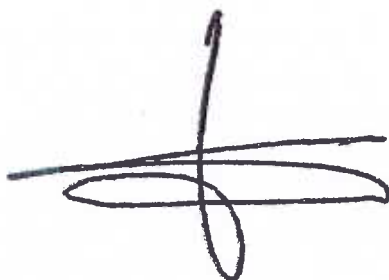
Vu les avis favorables du Bureau du 13 juin 2025 et de la Commission Ressources communautaires du 19 juin 2025,

Il vous est proposé :

- *de décider que le compte administratif 2024 du budget annexe déchets n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'R' with a horizontal line crossing through them.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, flowing 'M' and 'L' with a long horizontal stroke.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a small upward tick at the top.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

FINANCES

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Il est soumis pour approbation le compte administratif 2024 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

1- SECTION D'EXPLOITATION

Le total des titres de recettes d'exploitation constaté en 2024 s'élève à 29 634 897,47 €

Le total des dépenses d'exploitation en 2024 s'est élevé à 20 844 948,64 €

Il en résulte un excédent d'exploitation de l'exercice de 8 789 948,83 €
Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur reporté de 2023 5 073 022,46 €

Il est constaté un **excédent de clôture 2024 de 13 862 971,29 €**

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes constaté en 2024 s'élève à 13 298 290,03 €

Le total des mandats 2024 s'est élevé à 19 947 112,08 €

Il en résulte donc un déficit d'investissement de l'exercice de - 6 548 822,05 €

La section d'investissement présentait en 2023 un déficit de - 2 522 543,77 €

Il en résulte donc un **déficit de clôture 2024 de - 9 071 365,82 €**

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement qui s'élèvent à :

- 12 725 096,44 € en dépenses ;
- 6 046 599,65 € en recettes.

Il en résulte un besoin de financement en investissement de 15 749 862,61 €

Vu les avis favorables du Bureau du 13 juin 2025 et de la Commission Ressources communautaires du 19 juin 2025,

Il vous est proposé :

- *de décider que le compte administratif 2024 du budget annexe Assainissement collectif régie n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a horizontal stroke.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized loop and a diagonal stroke.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, followed by a large, stylized loop.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Il est soumis pour approbation le compte administratif 2024 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE

1- SECTION D'EXPLOITATION

Le total des titres de recettes d'exploitation constaté en 2024 s'élève à 25 006 528,77 €

Le total des dépenses d'exploitation en 2024 s'est élevé à 19 252 236,33 €

Il en résulte un excédent d'exploitation de l'exercice de 5 754 292,44 €
Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur reporté de 2023 1 107 414,04 €

Il est constaté un excédent de clôture 2024 de 6 861 706,48 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes constaté en 2024 s'élève à 13 732 325,07 €

Le total des mandats 2024 s'est élevé à 12 263 329,62 €

Il en résulte donc un excédent d'investissement de l'exercice de 1 468 995,45 €

Compte tenu de la reprise du déficit antérieur reporté de 2023 - 3 549 852,55 €

Il en résulte donc un déficit de clôture 2024 de - 2 080 857,10 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2023 de la section d'investissement qui s'élèvent à :

- 4 543 644,06 € en dépenses.

Il en résulte un besoin de financement en investissement de 6 624 501,16 €.

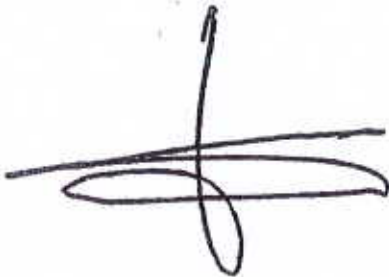
Vu les avis favorables du Bureau du 13 juin 2025 et de la Commission R
19 juin 2025,

Il vous est proposé :

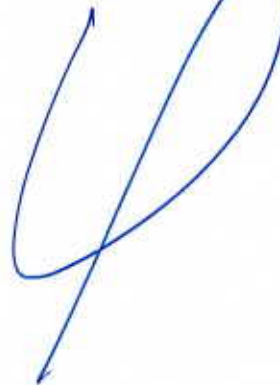
- *de décider que le compte administratif 2024 du budget annexe eau potable régie n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBQ

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left, a horizontal stroke across the middle, and a loop on the right.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized loop on the right side and a diagonal stroke on the left.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, followed by a large, stylized loop.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Il est soumis pour approbation le compte administratif 2024 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1- SECTION D'EXPLOITATION

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2024 s'élève à	344 272,20 €
Le total des mandats 2024 s'est élevé à	425 141,14 €
Il résulte un déficit d'exploitation de l'exercice	- 80 868,94 €
Compte tenu de la reprise du déficit antérieur reporté de 2023	- 120 772,23 €
Il résulte un déficit d'exploitation de clôture 2024 de :	- 201 641,17 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes d'investissement constaté en 2024 s'élève à	20 541,70 €
Le total des mandats 2024 s'est élevé à	5 929,76 €
Il en résulte un excédent d'exercice d'investissement 2024 de	14 611,94 €
La section d'investissement présentait en 2023 un excédent de	7 607,46 €
Il en résulte donc un excédent d'investissement de clôture 2024 de	22 219,40 €
Si l'on tient compte des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement qui s'élèvent à :	
- 11 228,76 € en dépenses.	

Il en résulte excédent de financement net d'investissement de 10 990,64 €.

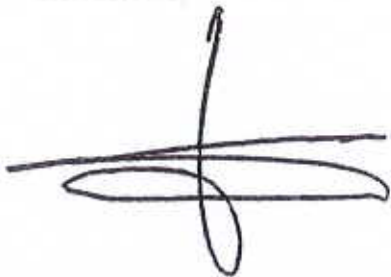
Vu les avis favorables du Bureau du 13 juin 2025 et de la Commission Ressources communautaires du 19 juin 2025,

Il vous est proposé :

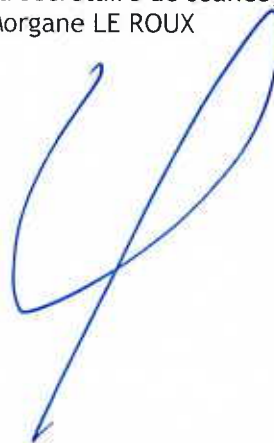
- *de décider que le compte administratif 2024 Service Public d'Assainissement Non Collectif n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a horizontal line with a loop and a vertical stroke crossing it.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized loop and a diagonal stroke.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, with a small loop at the end of the horizontal line.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Il est soumis pour approbation le compte administratif 2024 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

1- SECTION D'EXPLOITATION

Le total des titres de recettes d'exploitation constaté en 2024 s'élève à 29 546 044,36 €

Le total des dépenses d'exploitation en 2023 s'est élevé à 28 890 614,86 €

Il en résulte un excédent d'exploitation de l'exercice de 655 429,50 €

Il en résulte donc un **excédent d'exploitation de clôture 2024 de 655 429,50 €**

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes constaté en 2024 s'élève à 7 171 108,09 €

Le total des mandats 2024 s'est élevé à 5 697 859,12 €

Il en résulte donc un excédent d'investissement de l'exercice de 1 473 248,97 €

Cette section présentait un résultat excédentaire 2023 de 1 192 072,22 €

Il en résulte donc un **excédent de clôture 2024 de 2 665 321,19 €**

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement qui s'élèvent à :

- 529 589,33 € en dépenses,

Il en résulte un excédent de financement en investissement de 2 135 731,86 €.

Vu les avis favorables du Bureau du 13 juin 2025 et de la Commission Ressources communautaires du 19 juin 2025,

Il vous est proposé :

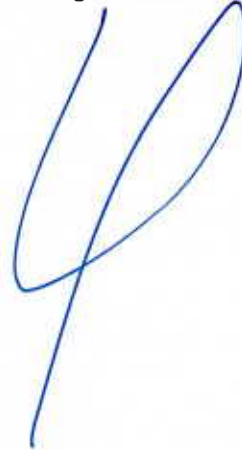
- de décider que le compte administratif 2024 du budget annexe observation, ni réserve ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250626-250626_DEL20A-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

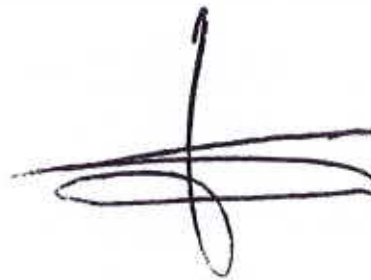
ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, followed by a large, stylized loop.

-21-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Il est soumis pour approbation le compte administratif 2024 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des titres de recettes émis en 2024 s'élève à	23 892 534,53 €
Le total des mandats 2024 s'est élevé à	22 247 906,90 €
Il en résulte un excédent de fonctionnement de l'exercice de	1 644 627,63 €
Compte tenu de la reprise du déficit antérieur reporté 2023 de	- 833 929,61 €
Il est constaté un excédent de clôture 2024 de	810 698,02 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes émis en 2024 s'élève à	21 476 096,04 €
Le total des mandats s'est élevé à	22 400 217,57 €
Soit un déficit d'investissement pour l'exercice 2024 de	- 924 121,53 €
La section d'investissement présentait en 2023 un résultat déficitaire de	- 16 812 013,07 €
Il en résulte donc un déficit de clôture 2024 de	- 17 736 134,60 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement qui s'élèvent à :

- 6 000 000 € en recettes.

Il en résulte un besoin de financement net d'investissement de 11 736 134,60 €

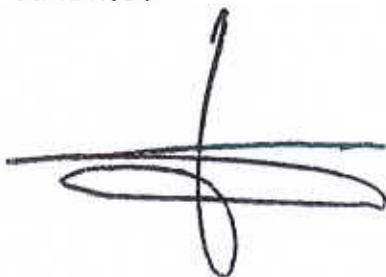
Vu les avis favorables du Bureau du 13 juin 2025 et de la Commission Ressources communautaires du 19 juin 2025,

Il vous est proposé :

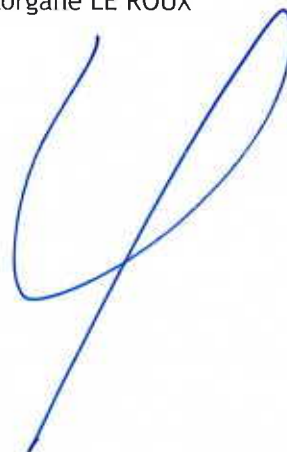
- de décider que le compte administratif 2024 du budget annexe Zones d'Activités n'appelle aucune observation, ni réserve ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

A black ink signature consisting of a horizontal line with a vertical stroke crossing it, and a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A blue ink signature consisting of a large loop at the top and a diagonal stroke extending downwards.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-22-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ANNEXE TRES HAUT DEBIT

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Il est soumis pour approbation le compte administratif 2024 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE TRES HAUT DEBIT

1- SECTION D'EXPLOITATION

Le total des titres de recettes émis en 2024 s'élève à	344 268,27 €
Le total des mandats 2024 s'est élevé à	382 944,91 €
Il en résulte un déficit d'exploitation	- 38 676,64 €
Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur reporté de 2023	61 810,16 €
Il est constaté un excédent de clôture 2024 de	23 133,52 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes émis en 2024 s'élève à	277 910,73 €
Le total des mandats s'est élevé à	112 723,24 €
Soit un excédent d'investissement pour l'exercice de	165 187,49 €
Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur reporté de 2023	114 049,12 €
Il en résulte donc excédent de clôture 2024 de	279 236,61 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement qui s'élèvent à :

- 19 366,22 € en dépenses.

Il en résulte un excédent de financement en investissement de

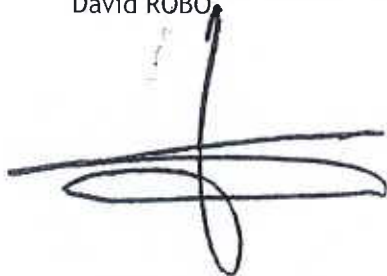
Vu les avis favorables du Bureau du 13 juin 2025 et de la Commission Ressources communautaires du 19 juin 2025,

Il vous est proposé :

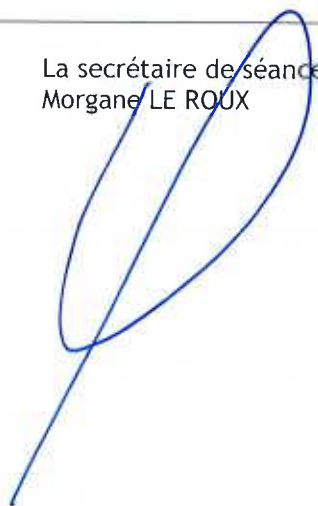
- *de décider que le compte administratif 2024 du budget annexe Très Haut Débit n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

A black ink signature consisting of a large, stylized 'D' with a horizontal stroke extending to the left and a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'M' with a long, sweeping tail that extends downwards and to the left.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-23-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ANNEXE AEROPORT

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Il est soumis pour approbation le compte administratif 2024 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE AEROPORT

1- SECTION D'EXPLOITATION

Le total des titres de recettes d'exploitation constaté en 2024 s'élève à 562 600,85 €

Le total des dépenses d'exploitation en 2024 s'est élevé à 460 542,10 €

Il en résulte un excédent d'exploitation de l'exercice de 102 058,75 €

Il est constaté un excédent de clôture 2024 de 102 058,75 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes constaté en 2024 s'élève à 249 136,45 €

Le total des mandats 2024 s'est élevé à 10 000,00 €

Il en résulte donc un excédent d'investissement de l'exercice de 239 136,45 €
La section d'investissement présentait en 2023 un déficit de - 1 237 555,19 €

Il en résulte donc un déficit de clôture 2024 de - 998 418,74 €

Il en résulte un besoin de financement en investissement de 998 418,74 €.

Vu les avis favorables du Bureau du 13 juin 2025 et de la Commission Ressources communautaires du 19 juin 2025,

Il vous est proposé :

- *de décider que le compte administratif 2024 du budget annexe aéroport n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 79 VOIX

CONTRE : 7 VOIX

ABSTENTION : 0 VOIX

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a horizontal stroke.A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized loop and a diagonal stroke.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, followed by a large, stylized loop.

-24-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ANNEXE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Il est soumis pour approbation le compte administratif 2024 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des titres de recettes émis en 2024 s'élève à	399 089,00 €
Le total des mandats 2024 s'est élevé à	490 000,00 €
Il en résulte un déficit de fonctionnement	- 90 911,00 €
Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur reporté de 2023	100 592,20 €
Il est constaté un excédent de clôture 2024 de	9 681,20 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes émis en 2023 s'élève à	0,00 €
Le total des mandats s'est élevé à	0,00 €
Soit un résultat d'investissement pour l'exercice de	0,00 €

Vu les avis favorables du Bureau du 13 juin 2025 et de la Commission Ressources communautaires du 19 juin 2025,

Il vous est proposé :

- de décider que le compte administratif 2024 du budget annexe Autorisation du Droit des Sols n'appelle aucune observation, ni réserve ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a small upward tick at the top.

-25-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le Compte Administratif 2024 de la Communauté d'Agglomération fait apparaître, pour l'ensemble des budgets à l'exception du budget SPANC, un résultat excédentaire sur les sections de fonctionnement.

Conformément aux instructions comptables M 57 et M 4, il appartient au conseil d'affecter ces résultats.

1. Budget principal

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **7 957 627,84 €**.

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 6 900 627,84 € reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
- le solde de 1 057 000,00 € en fonctionnement au R 002 (résultat de fonctionnement reporté)

2. Budget annexe déchets

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **12 473 434,25 €**.

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 12 473 434,25 € € reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)

3. Budget annexe eau potable

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **6 861 706,48 €**.

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 6 624 501,16 € reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
- le solde de 237 205,32 € en fonctionnement au R 002 (résultat de fonctionnement reporté)

4. Budget annexe assainissement collectif

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **13 862 971,29 €**.

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 13 862 971,29 €, reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

5. Budget annexe service public d'assainissement non collectif

Le déficit de fonctionnement de clôture est de **201 641,17 €**.

Il est proposé d'affecter :

- à sa propre section en fonctionnement à la somme de 201 641,17 €, reportée en D 002 (résultat de fonctionnement reporté).

6. Budget annexe des transports

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **655 429,50 €**.

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 655 429,50 €, reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

7. Budget annexe des zones d'activités

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **810 698,02 €**.

Il est proposé d'affecter :

- à sa propre section en fonctionnement à la somme de 810 698,02 €, reportée en R 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Le budget « Zones d'activités » ne peut pas faire apparaître de 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

8. Budget annexe très haut débit

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **23 133,52 €**.

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 23 133,52 €, reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

9. Budget annexe aéroport

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **102 058,75 €**.

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 102 058,75 €, reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

10. Budget annexe autorisation du droit des sols

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **9 681,20 €**.

Il est proposé d'affecter :

- à sa propre section en fonctionnement, la somme de 9 681,20 €, reportée au R 002 (résultat de fonctionnement reporté)

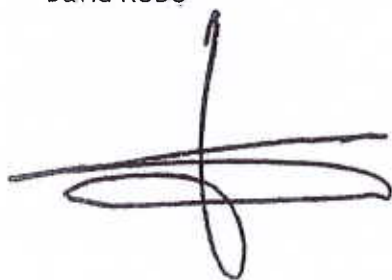
Vu les avis favorables du Bureau du 13 juin 2025 et de la Commission Ressources communautaires du 19 juin 2025,

Il vous est proposé :

- de valider les propositions d'affectation énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'D' and 'R' with a horizontal line crossing through them.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, flowing 'M' and 'L' with a horizontal line crossing through them.